

semble que j'entends de tous côtés de petits dialogues éditants dans le genre de ceux-ci :

M. GAMBETTA à M. Thiers. — Mon Dieu, cher et illustre monsieur, je suis vraiment confus. En vous faisant traiter par mes amis de *sinistre vieillard*, croyez bien que j'ai toujours gardé pour vous au fond du cœur les sentiments d'estime et d'admiration...

M. Thiers. — Comment donc, cher ami ! Et moi-même, soyez bien persuadé qu'en vous appelant fou furieux...

M. GAMBETTA. — Pas un mot de plus. Votre main, Washington !

M. Thiers. — La vôtre, Mirabeau !

M. GAMBETTA (se tournant vers M. Grévy). — Salut au solide raisonneur, au député éminent, au type de l'honneur et de la modération politique...

M. Grévy. — Très-flatté ! Cependant...

M. GAMBETTA. — Oui, je sais. On vous aura appris peut-être que je vous avais traité de burgrave et même de pis que cela, lors de l'élection Barodet. Que voulez-vous ? un moment que je déplore...

M. Grévy. — N'insistez pas. Car moi aussi, j'ai sur la conscience d'avoir dit un jour dans un instant de vivacité dont vous me faites bien repentir : « Cet homme mourra dans la peau d'un factieux. » C'était une métaphore sans portée.

M. GAMBETTA. — Je l'avais compris ainsi. M. Grévy. — J'ai toujours été trop vif et trop éphémère.

M. GAMBETTA. — N'en parlons plus et embrassons-nous.

M. Grévy. — Embrassons-nous.

M. GAMBETTA (se retournant vers M. Laboulaye). — Cher confrère, je vous ai peut-être offensé jadis au sujet du fameux encier que...

M. Laboulaye. — Je vous pardonne.

M. GAMBETTA. — J'ai une douleur inconcevable de mes malheures et de téméraires plaisanteries relativement à cet encier que je...

M. Laboulaye. — C'est bien, c'est bien : tout est oublié.

M. GAMBETTA. — Quoi ! Et ce que j'ai dit aussi, le 28 février dernier, de votre république conservatrice, que je m'accuse d'avoir alors rudement malmenée ?

M. Laboulaye. — Sans doute ; à la condition d'oublier vous-même ce que je vous ai répondu au sujet de vos funestes doctrines, « qui doivent fatalement amener la ruine de la République et du pays. » Je ne sais vraiment...

M. GAMBETTA. — Laissez cela.

M. Laboulaye. — Ou j'avais la tête en parlant ainsi.

M. GAMBETTA. — Bah ! bah ! j'y suis habitué. Rallions nous sur le terrain de la République sans épithète, et qu'il ne soit plus question entre nous ni d'encier...

M. Laboulaye (précipitamment). — Ni de doctrines funestes.

M. GAMBETTA (se retournant vers M. Alfred Aréol). — Que je suis heureux de vous rencontrer, cher collègue ! Des méchants vous ont rapporté que j'avais dit autrefois : « Je briserai la Banque. » Une simple image, cher collègue, une simple image. (M. Alfred Aréol lui serre la main en silence)... Ah ! c'est ce digne M. Rouher !

M. Rouher entre, coiffé d'une perruque neuve. La mèche illustre qui fait le tour de son crâne est blanche sur la tempe droite et rouge sur la tempe gauche. Il fredonne :

Je suis oiseau : voyez mes ailes !
Je suis souris : vivent les rats !

Bonjour, Messieurs ; nous allons nous entendre tout de suite. Nous sommes faits pour nous entendre.

M. Thiers. — Assurément. Il est vrai que j'ai été jadis bien dur pour vous, et que j'ai étourdiment humilié mes adversaires en les traitant de protégés de l'empire.

M. GAMBETTA. — Que je vous ai traités dans la boue, et que j'ai qualifié l'appel au peuple d'*escobarderie*.

M. Naquet. — Que je vous ai regardé trop longtemps comme le plus méprisable et le plus haïssable des hommes.

M. Rouher. — Que, vous, M. Thiers, notre illustre historien national, nous vous avons fait empoigner et fourrer à Mazas le 2 décembre.

M. Thiers. — Ce n'est rien. Dieu vous le rende !

M. Rouher. — Que vous, cher M. Naquet, je vous ai fait condamner, faute de mieux, à quatre mois de prison et 500 fr. d'amende ; que vous, éloquent M. Gambetta, j'ai bien regretté de ne pouvoir vous déporter en Nouvelle-Calédonie.

ma vie jusqu'au moment où je vous rencontrai. J'étais sur ma bruyère, comme un véritable enfant perdu, menant une vie sauvage, craignant les uns, redouté des autres, n'ayant ni un compagnon, ni un ami ! Après cet évanouissement que vous savez, pareil à une véritable mort, quand je revins à la vie, et que je vous aperçus, penchée sur moi, semblable à quelque céleste image de la pitié, si compatissante et si douce, si belle — pardonnez-moi de ne pas savoir mieux vous le dire ! — si belle des émotions généreuses dont votre âme était pleine, et qui se reflétaient sur vos traits, je crus que j'appartenais déjà à un autre monde, bien meilleur que celui-ci. Je refermai les yeux pour vous revoir en moi, et je n'osais pas les rouvrir, de peur de trouver la vision envolée.

— Et miss Angéline qui s'attendrissait sur votre pameison... Ah ! monsieur, ce n'est pas bien ! vous avez failli lui voler deux larmes ! fit Blanche avec une raillerie inoffensive.

— Qu'elle me pardonne ! Mais en ce moment, ce n'était pas à elle que je pensais... Vous étiez là ! toujours là ! Je n'étais le jouet d'aucune illusion... Vous parliez. J'entendais sans comprendre, car vous vous serviez d'une langue étrangère. Mais votre voix était une musique ; elle me semblait douce comme une caresse. Ce timbre charmant, qui résonnait à mon oreille

M. Naquet. — Soyez persuadé, cher M. Rouher, que nous avons beaucoup regretté de notre part de ne pouvoir vous envoyer aux galères.

M. Thiers. — Touchez là, Messieurs. Nous voici quittes les uns envers les autres, et l'honneur est satisfait. Maintenant allons plumer les canards de la majorité !

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal. BERNADILLE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET
Séance du 10 novembre

La séance est ouverte à 2 heures 35. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée décide, sans débats, de passer à la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la surveillance de la haute police.

La discussion de différents projets de lois est ajournée.

L'ordre du jour est épuisé. L'Assemblée décide qu'il y aura demain rapport de pétitions.

La séance est levée à 2 h. 53.

PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

Premier Conseil de guerre, siégeant au Grand-Trianon.

Présidence de S. A. Mgr LE DUC D'ANMALK, général de division.

Audience du 10 novembre.

La séance promet peu d'être intéressante, aujourd'hui du moins, si l'on s'en fie aux apparences, d'ailleurs souvent trompeuses. Nous arrivons à la question des vivres, et les développements qui vont être fournis, très-intéressants il est vrai, ne sont pas de ceux qui excitent beaucoup la curiosité publique.

Le colonel du génie Salengro, le premier témoin entendu, pense que dès le 14 août, la place de Metz était en état de repousser une attaque, et que sans être terminée, les fortifications étaient cependant suffisantes pour permettre une résistance des plus sérieuses.

Il faut se rappeler que dans une séance précédente le général Coffinières a soutenu cette thèse que sans le concours de l'armée, la place ne pourrait arrêter longtemps l'armée prussienne. Le maréchal Leboeuf a déjà très-vivement combattu cette opinion qui, développée dans le conseil de guerre du 26 août, à Grimont, a pesé d'un grand poids dans les résolutions arrêtées alors.

Ajoutons encore que tout ceci ne se rapporte que très-indirectement au sujet, et que le maréchal Bazaine n'est pas en ce moment en cause.

Le colonel Merlin est celui qui présidait le conseil de guerre chargé de juger les communiés ; de là, le mouvement de curiosité qui accueille sa venue. C'est principalement du fort de Queulen que commandait le colonel que le témoin nous entretient. Il résulte des renseignements qu'il fournit au conseil, que vers la fin d'août, l'armement était complet et que le fort était parfaitement en état de résister à toute attaque. Quant aux travaux des Prussiens, ils étaient nuls, et dans une reconnaissance faite le 25 septembre, on a pu voir que l'ennemi n'avait fait aucune tranchée contre le fort de Queulen.

Le colonel d'artillerie Duchêne commandant le fort de Flappeville ; il nous donne quelques détails sur l'armement et l'état des fortifications de ce fort. Tout en n'étant pas absolument satisfaisante la fortification de Flappeville était cependant, dès le 13 août, à l'abri d'une attaque de vive force, et chaque jour l'état des travaux s'améliorait. Le plus grand défaut était la faiblesse du personnel mais il eût été possible de l'augmenter en cas de besoin.

Le colonel d'artillerie Protche commandait le fort St-Julien, et il rend compte de l'état dans lequel se trouvait le fort : 27 pièces étaient en batterie le 10 août, peu à peu l'armement et les fortifications ont été complétés. Mais il n'y avait que fort peu de garnison, et surtout très peu d'artilleurs : au bout d'un certain temps, d'ailleurs, l'armement avait été de beaucoup amélioré, et 66 pièces étaient en batterie. A partir du 30 août le fort St-Julien pouvait résister à toutes les attaques.

Le 31 août et le 1^{er} septembre la bataille de Servigny eut lieu, en avant du fort : suivant le colonel Protche, il eût été possible à l'armée de pousser plus avant. Le

colonel Protche est resté un mois à Metz pour rendre le matériel après la capitulation ; il a donc pu voir quels étaient les travaux des Prussiens, et il affirme qu'il n'y avait que deux tranchées sans importance.

Le colonel Protche a terminé sa déposition avec la plus vive animation : sa voix altérée, son émotion produisent dans l'auditoire une sensation profonde.

Le commandant Lecoispellier commandait de St-Quentin vers le 15 août les travaux, sans être terminés, étaient cependant très suffisamment avancés ; il était dès ce moment à l'abri de toute attaque de vive force. Le commandant ajoute ce détail très important, que la tentative faite le 18 août par les Prussiens du côté de Ste-Rufine n'avait aucune importance et que les canons de St-Quentin suffisaient largement à l'arrêter.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, le garde d'artillerie Blandin donne quelques renseignements sans grand intérêt d'ailleurs, sur la manière dont se sont opérés les divers ravitaillements après chaque bataille.

Le garde d'artillerie Portman constate que vers le milieu du mois d'août, la place a reçu quelques pièces de 24 court et de 13 marine. Quant aux munitions, le garde ne peut fournir des chiffres exacts.

Le colonel de Girels commandait l'arsenal de Metz ; il déclare que les distributions aux batteries des corps ont été constatées : toutes les fois que des caissons vides se présentaient, ils étaient aussitôt remplis. De la sorte, on a pu éviter beaucoup de lenteurs. Quant aux munitions d'infanterie, elles n'ont pas manqué : jamais nous ne sommes arrivés à n'avoir que deux millions de cartouches.

Jamais dit le colonel de Girels, je n'ai eu la moindre hésitation, j'étais toujours sûr de pouvoir approvisionner les caissons et les gibernes. Le colonel de Girels ne peut s'expliquer comment le général Soleille, après une visite à l'arsenal, a pu croire et écrire que l'armée manquait de munitions, alors qu'il était prouvé que nous n'en étions nullement réduits à user nos approvisionnements de réserve.

A la suite de la déposition du colonel de Girels, le président fait lire diverses dépositions relatives aux munitions d'artillerie : nous n'avons pas, après les renseignements précédemment fournis, à insister plus longuement sur ce sujet forcément un peu spécial ; ce qui nous importe, c'est la conclusion et elle peut se résumer ainsi : les munitions, sans être par trop abondantes, étaient cependant suffisantes pour faire face à toutes les éventualités.

Le garde d'artillerie Choisy était attaché au parc du 2^e corps, et il a pu constater qu'il a été réapprovisionné plusieurs fois, sans aucune difficulté.

La séance est renvoyée à demain.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions que le porteur de contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de garnison.

Roubaix, le 10 novembre 1873.

M. Amé, directeur général des douanes, vient de décider, avec l'approbation de M. le ministre des finances, que désormais toutes les caisses de marchandises venant de l'étranger ne seraient plus ouvertes à la frontière, mais seulement à destination et en présence du destinataire prévenu.

Nous nous empressons de faire connaître aux commerçants cette excellente mesure, en avertissant les expéditeurs qu'il leur suffira, pour bénéficier du règlement nouveau, de faire une déclaration exacte et d'après un modèle qu'on imprime en ce moment, des objets contenus dans les caisses pénétrant en France.

M. Caulet a été élu membre du conseil général pour le canton de Bouchain par 4,132 voix sur 4,205 votants et 10,177 inscrits.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

On lit dans plusieurs journaux :

« Il circule des pièces de 20 fr. fausses ; elles ont le poids et le diamètre de bon aloi ; l'on peut facilement s'y tromper ; elles ont la couleur exacte de l'or. Elles sont au millésime de 1864, face de l'empereur Napoléon III couronné ; au revers, les armes de l'empire, avec ces mots : Empire Français et le chiffre 20 fr. ; le tout bien gravé.

« L'exercice est imparfaite, le ruban est écorné, seule marque où l'on peut les reconnaître.

« Il circule aussi en ce moment de faux billets de banque de 20 fr.

« Ils portent tous les numéros suivants : 988 3252 — 1236. Dans le mot France la lettre F est mal formée et ressemble à un T.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

dustriels roubaixiens ; avons-nous besoin de dire combien nous regrettons ce résultat ? G. D.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—